



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des ressources humaines

RAPPORT DU JURY

SESSION 2025

Concours : CAPLP interne et CAER-CAPLP

Section : langues vivantes-lettres

Option : anglais-lettres

Rapport de jury présenté par :

M. Pierre POTTEZ

Inspecteur de l'Éducation nationale

Président du jury

Mme Agnès BOURGALET

Inspectrice de l'Éducation nationale

Vice-présidente du jury pour la valence anglais

Mme Christine PLANCHE-CODRON

Inspectrice de l'Éducation nationale

Vice-présidente du jury pour la valence lettres

Les rapports des jurys des concours de recrutement sont établis sous la responsabilité des présidents de jury.

SOMMAIRE

Rappel des modalités	page 3
Statistiques concernant le concours	page 5
1. L'épreuve d'admissibilité	page 6
1.1. Dossiers portant sur la valence « anglais »	page 10
1.2. Dossiers portant sur la valence « lettres »	page 13
2. Les épreuves orales d'admission	page 15
2.1. L'épreuve orale d'anglais	page 15
2.1.1. L'explication en langue étrangère	page 15
2.1.2. L'exploitation pédagogique	page 18
2.2. L'épreuve orale de Lettres	page 21
2.2.1. L'explication de texte	page 21
2.2.2. L'exploitation pédagogique	page 28
2.2.3. Exemples de questions de grammaire	page 30
2.2.4. L'entretien	page 31
2.2.5. Evolutions à compter de la session 2026	page 33

RAPPEL DES MODALITÉS

Le concours d'accès au corps des professeurs de lycée professionnel (CAPLP) ainsi que le concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs de lycée professionnel (CAER-CAPLP), section langues vivantes-lettres, option anglais-lettres comportent une épreuve d'admissibilité et deux épreuves d'admission. Chacune de ces trois épreuves est affectée du coefficient 3.

Épreuve écrite d'admissibilité

L'épreuve d'admissibilité consiste en l'étude par le jury d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle portant, au choix du candidat au moment de l'inscription, soit sur la langue vivante, soit sur le français.

Composition du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle :

- Première partie (2 pages dactylographiées maximum) :

Le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

- Seconde partie (6 pages dactylographiées maximum) :

Le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisi de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

A son dossier, le candidat joint un ou deux exemples de documents ou de travaux réalisés dans le cadre de la situation décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnable, qui ne saurait excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples.

Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur. Le candidat doit attester sur l'honneur les informations figurant sur son dossier et veillera à insérer en première page, la page de garde réglementaire de la session en cours, datée et signée.

Épreuves orales d'admission

Langue vivante :

- Exploitation pédagogique de textes, de documents en langue étrangère proposés aux candidats ;
- Explication en langue étrangère d'un texte en langue étrangère pouvant comporter traduction partielle et la présentation en langue française d'un ou plusieurs faits de langue, suivie d'un entretien avec le jury.

Durée de la préparation : deux heures ; durée de l'épreuve : une heure ; coefficient 3.

Chaque partie de l'épreuve compte pour moitié dans l'attribution des points.

Français :

- Explication et exploitation pédagogique d'un texte d'un auteur de langue française.

L'épreuve inclut un temps d'interrogation relatif à la maîtrise de la langue française comportant une question d'identification d'une forme ou d'une fonction grammaticale.

Durée de la préparation : deux heures ; durée de l'épreuve : une heure ; coefficient 3.

Lors de l'entretien de l'épreuve d'admission correspondant à la valence choisie par le candidat pour le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle de l'épreuve d'admissibilité, dix minutes maximums pourront être réservées à un échange sur le dossier qui reste, à cet effet, à la disposition du jury. Lorsque la valence choisie porte sur la langue vivante, cet entretien se déroule dans cette langue.

ÉLÉMENTS STATISTIQUES CONCERNANT LA SESSION 2025

ADMISSIBILITÉ

CAPLP INTERNE

Nombre de candidats inscrits : 165

Nombre de candidats non éliminés : 69 (soit 41.8 % des inscrits)

Nombre d'admissibles : 42 (soit 60.8 % des non éliminés)

Barre d'admissibilité : 08 / 20

Moyenne des candidats admissibles : 10.24 / 20

CONCOURS D'ACCÈS À L'ÉCHELLE DE RÉMUNÉRATION (CAER-PLP)

Nombre de candidats inscrits : 60

Nombre de candidats non éliminés : 35 (soit 58.3 % des inscrits)

Nombre d'admissibles : 22 (soit 62.8 % des non éliminés)

Barre d'admissibilité : 08 / 20

Moyenne des candidats admissibles : 10.34 / 20

ADMISSION

CAPLP INTERNE

Nombre de candidats admissibles : 42

Nombre de candidats non éliminés : 34 (soit 80.9 % des admissibles)

Nombre de candidats admis sur liste principale : 19

Nombre de candidats inscrits sur liste complémentaire : 0

Nombre de postes : 22

Barre d'admission : 08 / 20

Moyenne des candidats admis sur liste principale : 10.78 / 20 (épreuves d'admission)

Moyenne des candidats admis sur liste principale : 10.65 / 20 (admissibilité + admission)

CONCOURS D'ACCÈS À L'ÉCHELLE DE RÉMUNÉRATION (CAER-PLP)

Nombre de candidats admissibles : 22

Nombre de candidats non éliminés : 17 (soit 77 % des admissibles)

Nombre de candidats admis : 14

Nombre de contrats : 17

Barre d'admission : 09 / 20

Moyenne des candidats admis : 12.8 / 20 (épreuves d'admission)

Moyenne des candidats admis : 11.9 / 20 (admissibilité + admission)

1. L'ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

L'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les sections et modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel comporte la prise en compte et l'évaluation de l'expérience professionnelle des candidats au travers d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) remis au jury.

D'un point de vue quantitatif, la session 2025 du concours interne présente un taux d'inscription très légèrement inférieur à celui de la session précédente. On déplore toujours un écart significatif entre le nombre de candidats inscrits et le nombre de dossiers effectivement soumis à la correction du jury.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience peut porter, au choix des candidats au moment de l'inscription, soit sur la langue vivante, soit sur le français. Comme lors de la précédente session, la valence très majoritairement choisie a été l'anglais. Nous appelons les candidats à la plus grande vigilance quant à la valence d'inscription à ce concours bivalent.

Ce rapport, établi avec la participation des membres du jury, s'appuie sur les productions des candidats. Ils y trouveront constats, conseils et avertissements pour chacune des composantes de l'épreuve. Il n'a pas vocation à fournir un corrigé-type mais des pistes de réflexion et des conseils.

1. Le dossier de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP)

a) Aspects formels et structurels

Le jury attend des candidats une préparation sérieuse et rigoureuse du dossier qui inclut le respect des aspects formels de présentation. En effet, la présentation même des dossiers constitue une forme d'argumentation, dans le sens où elle doit convaincre le jury de leur motivation.

Il convient de rappeler aux candidats que la page de garde dûment renseignée et signée **est obligatoire**.

Le dossier ne saurait excéder huit pages dactylographiées (2 pages pour la première partie et 6 pour la deuxième). Le candidat joint un ou deux exemples de documents ou de travaux réalisés dans le cadre de la situation décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnables, qui ne sauraient excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples. Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur. Par ailleurs, le candidat portera un soin particulier à la qualité des documents ou travaux joints à son RAEP. Il est conseillé de les annexer et de les annoter pour les contextualiser pour une meilleure compréhension par le jury.

La présence d'une distinction formelle entre les deux parties est fortement recommandée car elle contribue à la lisibilité de l'ensemble. De plus, les normes typographiques et typologiques mentionnées dans le descriptif de l'épreuve auquel tous les candidats ont accès (annexe II bis de l'arrêté du 27 avril 2011 publié au Journal Officiel précité) se doivent d'être respectées. Si, dans une majorité de cas, les dossiers ont été correctement présentés (titres, intertitres, paragraphes, pagination, annexes clairement indiqués, etc.), d'autres dossiers ont révélé des manques quant à la mise en forme et à la mise en valeur des informations essentielles. Ainsi, le fait de présenter une seconde partie en un seul bloc textuel constitue un obstacle à la lecture, de même qu'une simple

photocopie de manuel ne peut être considérée comme une annexe recevable ; les annexes doivent éclairer le fonctionnement de la séquence, et la qualité des reprographies est primordiale. Plus généralement, il est à l'évidence attendu de tout professeur qu'il maîtrise les règles élémentaires du traitement de texte (justification d'un texte, interligne, insertion d'un retrait en chaque début de paragraphe...). Le correcteur orthographique peut s'avérer utile pour éviter les fautes d'orthographe telles que « point de vu ; également ; organiser ; accomplir ; tableau ».

En outre, les candidats ne sont pas autorisés à insérer des documents (tels que lettre de recommandation, compte-rendu d'inspection, etc.) visant à influencer le jury avec des éléments qui ne correspondent pas aux attentes de l'épreuve.

Le jury tient à signaler que certains candidats se présentant simultanément à plusieurs concours ne prennent pas la peine de conformer les contenus du dossier aux spécificités du CAPLP interne : ils évoquent par exemple se présenter au CAPES interne dans un dossier destiné au jury d'un concours de la voie professionnelle.

En conclusion, le jury recommande fortement aux candidats d'élaborer un dossier spécifique pour le CAPLP et de procéder à une relecture attentive. La conformité du dossier RAEP annonce déjà la rigueur du candidat.

b) Qualité de la langue

Le RAEP est rédigé **en langue française**. La qualité de la langue est révélatrice de l'investissement du candidat. On rappellera donc que, s'agissant d'un recrutement d'accès au corps du personnel enseignant, une attention toute particulière est accordée à la maîtrise de la langue française, compétence répertoriée dans le référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (BOEN n°30 du 25/07/2013¹). De surcroît, le CAPLP est un concours bivalent, ce qui implique que les candidats doivent pouvoir enseigner le français aussi bien que l'anglais. Les erreurs inhérentes à la maîtrise de la langue écrite (accords en genre et en nombre, accords sujet-verbe, confusions entre homophones grammaticaux, concordance des temps non respectée, emploi erroné de l'auxiliaire *avoir* ou les anglicismes ("*une image off*", "*décrire le spot*" par exemple) sont donc pénalisées. Une attention particulière est également accordée au niveau de langue employé qui se doit d'être soutenu, toute forme de familiarité ou de relâchement n'est pas recevable. Certaines formulations relevées par le jury ne sont pas non plus acceptables au sein d'un écrit professionnel : « tirée du bouquin », « les questions collent au document », « J'ai massacré la lecture », « ça a matché », « J'ai constaté deux couacs ».

Le candidat se doit de rester dans un écrit de type argumentatif et non-persuasif et ne doit en aucun cas avoir pour objet de solliciter la bienveillance du jury ("*la séquence n'a pu être terminée suite à mon arrêt de maladie, j'en appelle à votre bienveillance*").

Enfin, d'autres candidats se livrent parfois à des descriptions de classe longues et fastidieuses : « les élèves entrent, s'assoient, je fais l'appel... » qui n'apportent pas d'éléments pertinents pour le jury.

Le jury a pu découvrir des récits pertinents relatés par de nombreux candidats pour rendre compte de leurs expériences mais il déplore toutefois le recours au style direct pour décrire dans le détail une situation vécue en classe.

Le jury attire l'attention des candidats sur l'utilisation de phrases toutes faites relatives au métier d'enseignant qui relèvent de généralités ou de stéréotypes révélateurs d'une conception misérabiliste de l'enseignement en lycée professionnel. Certaines formulations relèvent du cliché :

¹ BOEN n° 30 du 25 juillet 2013 - Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation : <https://www.education.gouv.fr/bo/13/Hebdo30/MENE1315928A.htm>

« Nos élèves sont souvent des individus que l'école n'a pas toujours su comprendre », ou de l'emphase : « le métier va m'aider à briser mon plafond de verre », « une volonté infatigable de transmettre un savoir », « agent diffuseur de savoirs et transmetteur de connaissances » pour désigner l'enseignant.

De façon plus générale, l'utilisation d'une expression écrite limpide et précise est nécessaire pour valoriser son parcours, commenter et étayer des choix didactiques et pédagogiques. Les maladroites telles que « faire un topo », ou « vocaliser » au lieu de verbaliser sont à proscrire dans cet exercice d'écriture. Le lexique pédagogique et didactique doit être maîtrisé avec précision ; son emploi n'a de sens et d'intérêt que s'il contribue à révéler la qualité et la pertinence de la réflexion. De même, les sigles et abréviations de ce lexique doivent être explicités lors de leur première mention. Ainsi le CCF est introduit dans son appellation « Contrôle en Cours de Formation ».

c) Première partie du dossier

La première partie du dossier est l'occasion de mettre en avant les qualités et les compétences du candidat de manière judicieuse. Elle ne doit être ni un simple curriculum vitae ni un exercice d'autosatisfaction ni une énumération d'anecdotes. On comprendra dès lors que – si elles peuvent être évoquées – les activités personnelles, voire privées, donnant lieu à de longs développements desservent la cohérence du propos et, partant, la candidature elle-même. Tout en veillant à la brièveté ainsi qu'à la sobriété du propos, celles des expériences qui montrent l'ouverture d'esprit, l'éclectisme et la richesse culturelle du candidat sont en revanche bienvenues et ce d'autant plus que le bénéfice dont les élèves pourraient en tirer est perceptible.

La présentation des diplômes, les témoignages d'expériences dans le domaine de l'enseignement doivent servir à mettre en évidence la cohérence entre le parcours antérieur et le souhait d'enseigner en lycée professionnel. Il s'agit donc de sélectionner, parmi les étapes du parcours, celles faisant écho au projet professionnel présenté pour bien faire comprendre comment est née la motivation d'enseigner l'anglais et le français en lycée professionnel.

L'évocation du parcours antérieur du candidat ne saurait se limiter à une simple énumération des expériences professionnelles ou à un récit de vie. Elle nécessite la mise en évidence des acquis qui en ont résulté et qui justifient la candidature. Le jury a apprécié les dossiers prenant appui sur le référentiel de compétences professionnelles du métier du professorat et de l'éducation (BOEN n°30 du 25/07/2013) mais souligne cependant qu'il ne s'agit en aucun cas de chercher à démontrer la maîtrise de l'ensemble de ces compétences. Il est attendu des candidats qu'ils mènent une réflexion sur leur parcours, sans autosatisfaction ni dévalorisation et en évitant de trop insister sur les aspects affectifs de leur motivation, voire de leur vie privée. Il n'est pas judicieux de chercher à établir des liens entre toutes les expériences professionnelles et l'enseignement. Il n'est pas non plus utile d'en venir à des considérations générales sur l'éducation dans cette partie du dossier. En revanche, il est souhaitable d'avoir quelques repères quant au fonctionnement du système éducatif français.

Les expériences acquises dans d'autres niveaux d'enseignement (collège, lycée général, ...), dans d'autres disciplines, voire dans d'autres systèmes éducatifs (notamment anglo-saxons), ont vocation à enrichir la pratique actuelle ou la réflexion sur le métier. Le jury a, dans certains dossiers, déploré une présentation juxtaposée de ces expériences sans analyse réflexive.

De plus, le jury attend du candidat que soient explicitées les raisons qui l'ont conduit à passer ce concours. Outre des références à la bivalence, pouvoir mesurer les raisons du souhait d'enseigner en lycée professionnel de candidats aux expériences d'enseignement variées a été apprécié.

Le jury a apprécié pour certains dossiers le fait de mentionner d'avoir participé à plusieurs formations. Celles-ci ont permis en effet au candidat d'enrichir ses pratiques en vue de la fonction postulée. Aussi, elles lui ont permis de se préparer aux difficultés éventuelles rencontrées lors de leur expérience professionnelle : par exemple, le fait de participer à une formation pour adapter ses pratiques face à des élèves à besoins éducatifs particuliers).

Les meilleurs candidats se sont montrés capables d'extraire de leurs expériences les compétences que ces dernières leur ont permis de développer tout en les analysant avec distance en appréciant les apports, la richesse, la diversité ou la complémentarité.

En résumé, l'argumentation sous-tendant cette partie de dossier doit démontrer l'adéquation entre un parcours et un projet et mettre en évidence la posture professionnelle du candidat.

d) Seconde partie du dossier

Les candidats sont libres du choix de la situation d'apprentissage mise en œuvre pendant leur cursus professionnel. Le jury attend néanmoins que cette situation soit significative au regard des objectifs de l'enseignement de l'anglais ou du français pour le niveau dans lequel le candidat intervient (ou est intervenu) et pour le public d'élèves qui lui a été confié.

Lors de l'étude des dossiers, le jury est attentif à plusieurs critères. Il évalue, entre autres :

- leur cohérence générale, y compris celle – souhaitable – qui unit l'exposé du parcours et la présentation de la séquence pédagogique ;
- l'annonce des objectifs poursuivis et la capacité du candidat à les décliner à l'occasion de leur mise en œuvre ;
- la pertinence des activités décrites au regard des objectifs de la discipline ;
- la présence d'une évaluation des acquis des élèves en fin de séquence ;
- la maîtrise des enjeux scientifiques, didactiques et pédagogiques des activités décrites ;
- la justification argumentée des choix opérés ainsi que la prise de recul manifestée dans l'analyse de la situation d'enseignement exposée.

Au-delà de ces critères, l'aspect le plus important concerne la présence d'un véritable projet pédagogique, c'est-à-dire un agencement de tâches et d'activités qui fasse sens dans le cadre d'une acquisition progressive de connaissances et de compétences. Le candidat peut faire le choix de mettre l'accent sur des séances ou des activités qu'il juge particulièrement significatives, tout en restant dans la logique d'ensemble de la séquence.

À cet égard, on attend du candidat qu'il apporte la preuve de sa capacité à construire une séquence d'enseignement. Il ne saurait se contenter de la reproduction de pages de manuel voire d'un plagiat partiel ou total de séquences « clé en mains » issues d'internet. De plus, il est rappelé aux candidats l'absolue nécessité de citer les sources des documents utilisés. Certains candidats ont fait l'erreur de nommer leurs collègues et d'intégrer leur photographie dans une annexe du dossier.

Exposer des situations d'apprentissage mises en œuvre il y a quatre, voire six ans, est dommageable surtout si l'analyse réflexive propose des améliorations possibles jamais mises en œuvre par le candidat. Par ailleurs, nous attirons l'attention des candidats sur le fait que les élèves de lycée professionnel ne peuvent être perçus uniquement au regard de la professionnalisation. La part de citoyenneté et d'ouverture culturelle dans les apprentissages est tout aussi importante.

Les meilleurs dossiers consistent en des analyses honnêtes des pratiques appuyées sur des réalisations personnelles, et assorties de propositions, de pistes de remédiation pertinentes au

regard des constats établis. Par exemple, certains candidats ont donné l'exemple d'une séance qui n'a pas atteint les objectifs fixés, séance qu'ils ont décomposée pour proposer une nouvelle conception en justifiant chacun des nouveaux choix opérés.

1.1. Dossiers portant sur la valence « anglais »

a) Une proposition ancrée dans les programmes de lycée professionnel

Nombre de candidats ont fait montre d'une connaissance satisfaisante des programmes qui régissent l'enseignement des langues vivantes dans la voie professionnelle. Il est rappelé aux candidats qui présentent des projets pédagogiques adressés à des élèves de collège ou de lycée général qu'ils peuvent établir des liens pertinents ou des mises en perspective avec les programmes de la voie professionnelle en vigueur.

Le jury met en garde contre une lecture partielle et non assimilée à la fois des contenus d'enseignement et de la terminologie propre à la didactique des langues vivantes. En effet, si le jury a pu à nouveau constater que cette terminologie était largement utilisée, il ne peut que regretter que son appropriation souvent fragile soit source de nombreuses maladresses ou de confusion dans les compétences travaillées comme l'annonce d'une expression écrite qui se révèle être, en fait, une compréhension. Ainsi, les références qui y sont faites paraissent souvent artificielles, voire plaquées, et constituent un vernis didactique détaché des éléments qu'elle est censée sous-tendre. Cela traduit souvent une méconnaissance de certains de ces concepts, des outils ou encore des notions. Il est donc impératif de bien maîtriser ces concepts afin de rendre le dossier pertinent et d'éviter les contre-sens.

Le jury regrette que trop peu de candidats établissent des liens entre les objectifs de la séquence et les compétences développées en corrélation avec les modalités de certification. D'autres candidats proposent des séquences relatives aux périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) et ancrées dans le contexte de la vie professionnelle. L'interdisciplinarité apparaît en filigrane dans certains dossiers mais sans en expliciter sa mise en œuvre, ni le rôle des autres enseignants ("...nous étions complémentaires..."). L'absence de la plus-value pédagogique notamment en lien avec les modalités d'enseignement inhérentes au lycée professionnel mériterait d'être davantage exploitée.

Enfin, nous attirons l'attention des candidats au volet culturel nécessairement attaché à tout projet pédagogique qu'il s'inscrive dans le contexte de la vie quotidienne et citoyenne ou dans celui de la vie professionnelle.

b) Une mise en œuvre pédagogique réfléchie et appropriée

Il convient tout d'abord de s'interroger sur le choix du projet pédagogique présenté. Le jury ne saurait que trop recommander aux candidats de proposer des projets réalistes et réalisables ancrés dans le programme d'anglais visé et de porter une attention particulière au choix des supports authentiques ainsi qu'aux thèmes travaillés.

Tout enseignant se doit d'«agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques» (référentiel de compétences des métiers de l'éducation et du professorat précédemment cité). Les candidats sont invités à intégrer cette dimension dans leurs travaux. Ils doivent ainsi réfléchir au choix des traces écrites proposées à leurs élèves (comme cette formulation très maladroite l'illustre bien : *"In London, dirty men and women have become pigs because they threw papers in the streets..."*), et au choix de documents vidéo dont le contenu peut heurter la sensibilité des jeunes qui nous sont confiés.

Par ailleurs, le jury apprécie la lecture de dossiers dans lesquels les candidats ont su opérer des choix, fournir des efforts de synthèse afin de se concentrer sur les points saillants de leur travail. Les descriptions trop détaillées présentent généralement peu d'intérêt et obligent le jury à rechercher lui-même les éléments significatifs au milieu de considérations anecdotiques dans un écrit réflexif. Il est par exemple dommage de ne pas mettre en exergue les stratégies mises en œuvre pour aider les élèves à s'approprier et mémoriser le lexique. De même, le jury met en garde les candidats contre la tentation de l'exhaustivité qui les mène parfois à une gestion du temps mal maîtrisée.

Les meilleurs dossiers ont su présenter clairement le profil de la classe ainsi que le niveau du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) visé, la position de la séquence dans la progression annuelle, les objectifs assignés, la situation de communication, la production attendue, l'évaluation prévue et la durée de la séquence. Il paraît d'ailleurs souhaitable d'annoncer au moment de la présentation du projet de séquence qu'une tâche finale sera proposée aux élèves. Une présentation synthétique sous forme de fiche séquence est appréciée mais ne saurait se substituer à un travail d'analyse. Il s'agit ensuite de démontrer de manière concise que chaque étape mène logiquement à la suivante dans un processus de construction d'un projet. Dans les dossiers les plus aboutis, les activités s'enchaînent de façon constructive et sont suivies d'une phase de bilan ou d'analyse et de possibles remédiations. Le jury a parfois déploré une absence d'enchaînement logique des séances au sein de la séquence proposée. Ces dernières juxtaposent fréquemment des activités ou des exercices qui manquent de lien et de cohérence avec le projet d'apprentissage visé. Afin d'éviter cet écueil, il est conseillé aux candidats de se familiariser avec l'approche actionnelle qui favorise l'organisation de l'enseignement par le biais de scénarios d'apprentissage.

Les candidats qui apportent une attention particulière à l'hétérogénéité des élèves et proposent des activités différenciées démontrent leur capacité à s'adapter à la réalité des situations d'enseignement et leur souci de faire progresser tous les élèves. Le jury a cependant eu à examiner des dossiers au sein desquels l'évaluation portait davantage sur un contrôle de connaissances que sur une réelle évaluation de compétences. En outre – s'agissant d'évaluations formatives – les propositions de remédiation appuyées sur les résultats ou performances des élèves ne sont que rarement évoquées. Des confusions demeurent dans les types d'évaluation, notamment entre évaluation formative et sommative. Il convient également de s'interroger sur la finalité de l'évaluation et sur son lien possible avec les modalités d'évaluation du CCF.

Le jury tient à souligner que la majorité des candidats indique avoir recours aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). Cependant il rappelle que cet usage ne saurait se limiter à la seule recherche documentaire sur internet et encourage l'exploration d'outils innovants tels les TNI, les outils nomades et les nombreux logiciels et applications susceptibles de contribuer au développement des compétences langagières des élèves et de constituer une réelle plus-value dans leurs apprentissages. Ainsi, « J'utilise Internet car ils aiment bien » ne saurait suffire à justifier la pertinence de l'usage du numérique à des fins d'apprentissage. Le jury a besoin de comprendre et de visualiser ce que font les élèves durant les séances présentées. Montrer l'usage des TICE de manière raisonnée et réfléchie dans le cadre de la séance présentée est important.

c) Le choix des annexes

La quasi-intégralité des candidats a fourni des documents en annexe au dossier. Il convient de rappeler que le nombre de ces documents est limité à 10, le jury se réservant le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur. Les choix à opérer participent nécessairement d'une stratégie argumentative. Or, loin de valoriser l'ensemble du dossier, la nature de ces documents – parfois simples exercices de manuels photocopiés ou fiches prises sur internet sans véritable rapport avec la séquence proposée – et leur multiplication apparaissent trop fréquemment comme une tentative maladroite de justification de la somme de travail accomplie. Il en est de même pour les tableaux de séquence qui reprennent ce qui a été présenté dans la seconde partie sans apporter plus de précisions. En conséquence, il ne faut pas hésiter à veiller à proposer des annexes (scan / photos / documents élèves) d'une qualité optimale. Nous rappelons qu'un simple lien vers une vidéo YouTube ne peut constituer une annexe.

Les annexes prennent leur pleine signification lorsqu'elles illustrent de manière spécifique le travail des élèves. Ainsi, par exemple, quand un candidat annonce dans sa présentation le recours à une fiche d'aide répondant à des nécessités particulières, il peut utilement faire figurer ce document en annexe, afin que ses explications (éventuellement assorties d'un renvoi à l'annexe en question) puissent être suivies par le jury. D'une manière plus générale, tout document permettant au candidat d'inscrire le travail proposé dans la réalité de la classe est apprécié du jury. À cet égard, un extrait de production d'élève permettant au candidat d'explicitier un temps de remédiation à partir d'une prise d'indices ou une séance d'accompagnement personnalisé peut s'avérer pertinent. Dans le cadre de la mise à disposition d'une production d'élève, le candidat devra motiver son choix et l'explicitier. En tout état de cause, il convient de spécifier les différentes sources utilisées, notamment les manuels ou séquences émanant des sites disciplinaires.

d) Une analyse constructive

La présentation d'une séquence d'enseignement ne saurait se limiter à un propos strictement descriptif. Il s'agit, pour le candidat, de montrer qu'il est capable de prendre une distance critique avec celle-ci en questionnant, par exemple, les choix effectués. Nombre de candidats ont fait le choix de clore la deuxième partie de leur dossier par des éléments de bilan. Certains n'y présentent cependant ni commentaire pédagogique ni analyse, se contentant parfois seulement d'un ressenti : « les élèves étaient contents » ou encore « les élèves étaient très intéressés ».

Il est pourtant légitime d'attendre des candidats que leur analyse soit bien centrée sur l'élève, qu'ils indiquent les raisons pour lesquelles la mise en œuvre de la séquence a apporté une plus-value aux apprentissages ou, le cas échéant, qu'ils en formulent les aspects d'amélioration. L'analyse se doit d'être développée avec précision au regard de critères tels que l'atteinte ou non des objectifs que l'enseignant s'est assignés ou le degré d'acquisition par les élèves des compétences pragmatiques, linguistiques et culturelles. Le jury rappelle que la capacité à réfléchir sur sa pratique figure dans le référentiel de compétences des métiers de l'éducation et du professorat précédemment cité.

Le jury apprécie lorsque le candidat s'interroge, prend du recul sur les activités qu'il propose dans le dossier RAEP, en suggérant d'autres pistes (« avec le recul », « si c'était à refaire »).

En conclusion, le jury attend dans cette partie non pas la démonstration d'un cours parfait mais une véritable capacité à analyser et faire évoluer ses pratiques afin de permettre aux élèves de progresser. Par ailleurs, il est possible au candidat de s'appuyer sur des supports didactiques faisant office de lectures professionnelles qui lui ont permis de prendre du recul sur ses pratiques et de les faire évoluer.

1.2. Dossiers portant sur la valence « lettres »

Les attentes :

Il est attendu d'un candidat qui se présente à un concours bivalent, Langues et Lettres, une très bonne maîtrise de la langue française et une solide culture littéraire française. Il convient par ailleurs de ne pas oublier qu'il ne s'agit pas d'enseigner le français comme s'il s'agissait d'une langue étrangère pour les élèves.

Afin d'évaluer la capacité du candidat à enseigner le français, le jury attend un exposé clair et précis présentant une proposition pédagogique basée sur la didactique de la discipline, expliquant les choix effectués en fonction des objectifs visés.

Le jury peut donc légitimement attendre :

- Une référence précise au programme du niveau choisi (objets d'étude et questions à aborder en classe de baccalauréat professionnel, problématiques et pratiques de lecture en classe de CAP) ;
- La présentation d'un scénario pédagogique cohérent en lien avec les objectifs annoncés ;
- L'identification des supports, notamment littéraires, retenus ;
- La description d'activités de lecture, d'écriture, d'oral ou d'étude de la langue en accord avec les compétences visées ;
- La présentation des modalités d'évaluation adoptées.

Un commentaire, distinct de la description des séances, doit permettre de comprendre clairement les intentions du candidat et permettre au jury de se représenter le travail effectué en classe. Un bilan de cette réalisation est également attendu pour évaluer la capacité du candidat à analyser ses pratiques et à les faire évoluer. Il est essentiel d'établir un lien entre la proposition présentée et les finalités des programmes de français en lycée professionnel.

Il convient d'accorder une place conséquente aux enseignements littéraires, notamment en tenant compte des épreuves du baccalauréat de la voie professionnelle.

Les observations :

Dans nombre de dossiers présentés dans la valence « Lettres », la référence aux programmes de lycée professionnel s'est avérée encore lacunaire et artificielle. Souvent, les Objets d'Etude n'étaient pas précisés, les objectifs n'étaient pas identifiés et les compétences et les connaissances à faire acquérir étaient rarement mentionnées. Ainsi, dans certains dossiers, les séances s'enchaînaient sans aucune justification didactique et pédagogique. Ou bien ces justifications n'étaient pas suffisamment explicites et les activités proposées aux élèves se limitaient trop souvent à de simples questionnaires de lecture. Dans l'ensemble, les candidats n'ont pas établi de lien entre la lecture et l'écriture et considèrent que l'activité orale se réduit à une simple interaction entre le professeur et l'élève. À l'inverse, les propositions qui accumulaient un grand nombre de séances dans une séquence ou une multitude d'activités au sein d'une seule séance risquaient de rendre la progression choisie très confuse.

Les recommandations :

Pour aller au-delà d'une simple pratique descriptive ou énumérative, il est essentiel de présenter des supports d'enseignement clairs en explicitant leurs caractéristiques et leur pertinence. De plus,

il est crucial de justifier leur utilisation en fonction des objectifs à atteindre et des compétences à développer. Il est également primordial de présenter les activités d'apprentissage des élèves qui permettront d'atteindre ces objectifs, ainsi que les éventuelles évaluations pour mesurer leur acquisition et envisager des actions de remédiation.

Afin de se distinguer, nous recommandons aux candidats d'éviter un style de présentation sous forme de liste, de catalogue énumératif ou de tableau, et de privilégier une problématique d'enseignement précise avec un questionnement judicieux, des entrées claires et des objectifs identifiables. Le jury doit pouvoir comprendre les enjeux d'apprentissage des différentes activités proposées aux élèves.

Il est important de souligner que l'enseignement des Lettres doit également s'adapter à de nouvelles modalités pédagogiques, que ce soit dans le cadre de la co-intervention, des projets de chef-d'œuvre, de l'Accompagnement ou de la mise en œuvre des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) et de leur suivi (vadémécums de la co-intervention et de l'accompagnement renforcé en ligne sur Eduscol (<https://eduscol.education.fr/2224/transformer-le-lycee-professionnel>)). Par exemple, la construction d'une séquence en Lettres en lien avec la filière d'enseignement pour des élèves de Maintenance des Véhicules Automobiles, prenant en compte les recommandations officielles, permet à un candidat de se concentrer sur l'analyse réflexive. Il s'agit de faire un constat, mais surtout de réfléchir aux moyens d'y remédier, que ce soit par un changement de consigne, un ajustement du support, sans pour autant baisser les exigences afin que les élèves puissent réellement comprendre le sens de ce qu'ils étudient. Dans cette approche, il est essentiel de prendre en compte le profil des élèves et de l'utiliser de manière pertinente pour adapter la séquence à leurs besoins et capacités. Il est également indispensable de mener une réflexion didactique sur les modalités de lecture, d'écriture, de différenciation et d'évaluation.

Par ailleurs, l'utilisation des outils numériques peut être intégrée de manière adéquate dans des activités spécifiques. Il est important de mentionner précisément et de manière juste certaines pratiques pédagogiques innovantes, telle que la classe puzzle, ainsi que de démontrer une connaissance et une maîtrise des outils numériques.

Il est également noté que plusieurs candidats ont choisi d'analyser une séquence pédagogique de français réalisée dans une classe de collège. Ce choix est tout à fait possible à condition que le scénario pédagogique soit soutenu par un questionnement pertinent et favorise un apprentissage progressif. Dans la mesure où le concours vise à recruter des professeurs de lycée professionnel, le jury attend des candidats ayant exercé en collège ou au lycée général et technologique qu'ils montrent leur connaissance des programmes des classes de la voie professionnelle et leur capacité à se projeter pour s'y adapter. Cette remarque vaut également pour les candidats qui énumèrent de nombreux films, livres ou pièces de théâtre qu'ils ont vus ou lus, sans expliquer en quoi ces références sont en adéquation avec le public ciblé et les objets d'étude des programmes de Lettres en lycée professionnel. Enfin, il est contreproductif de proposer un dossier généraliste qui pourrait être soumis indifféremment au CAPLP ou au CAPES, car cela ne démontre pas une adaptation spécifique aux exigences de l'enseignement en lycée professionnel.

2. LES ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION

Une réunion d'information strictement dédiée aux candidats est organisée la veille des épreuves orales. Elle est destinée à détailler le contenu et le déroulement des épreuves orales ainsi qu'à informer les candidats admissibles sur les attentes du jury. Un tirage au sort permet ensuite de déterminer l'ordre chronologique dans lequel ils passeront chacune des deux épreuves d'admission.

Le jury recommande vivement de se munir d'une montre (non connectée) ou d'un réveil car les téléphones portables ne peuvent rester sur la table de composition.

2.1. L'épreuve orale d'anglais

Chaque partie de l'épreuve prend appui sur des supports de travail distincts. Deux dossiers de travail sont donc mis à la disposition du candidat en salle de préparation. Le premier concerne la sous-partie « explication de texte » et comporte la mention TXT (par exemple, TXT01). Un corpus de documents de nature différente forme le dossier de la sous-partie « exploitation pédagogique » qui comporte la mention PED A (par exemple, PED A01). Il peut s'agir de documents textuels, iconographiques, vidéo ou audio mis à disposition sur un poste informatique en salle de préparation.

On ne saurait trop insister sur l'importance d'une gestion optimale du temps de préparation alloué. Il s'agit en effet, dans un laps de temps de deux heures, d'élaborer à la fois une explication de texte et un projet pédagogique incluant un support vidéo ou audio. Un entraînement préalable s'avère donc indispensable afin d'éviter de se présenter devant le jury sans avoir achevé l'ensemble de la tâche demandée.

Des dictionnaires de prononciation sont mis à disposition des candidats en salle de préparation.

2.1.1. Première partie : Explication en langue étrangère d'un texte en langue étrangère pouvant comporter traduction partielle et présentation en langue française d'un ou plusieurs faits de langue, suivie d'un entretien avec le jury

a) Déroulement

Cette première sous-partie d'une durée de 30 minutes se décompose en trois phases successives :

- lecture à haute voix par le candidat d'un court passage du texte support, passage qui lui est indiqué verbalement par le jury,
- exposé du candidat pendant lequel il s'exprime sans être interrompu,
- entretien avec le jury qui peut comprendre la traduction d'un bref passage du texte et/ou la présentation, en français, d'un ou plusieurs faits de langue.

b) L'explication de texte

Dans cette partie de l'épreuve d'admission, le candidat doit démontrer sa faculté à lire, comprendre et expliquer de façon personnelle un texte en s'appuyant sur une connaissance des faits relevant de la culture ou de la civilisation anglo-saxonnes qu'il s'est appropriés et qui lui permettent de justifier ses analyses. Le jury souhaite entendre de futurs professeurs de lycée professionnel qui sauront dégager l'intérêt d'un texte, ses significations, ainsi que ses enjeux culturels et sociétaux.

Toute explication commence par une introduction dont l'objectif principal consiste en la présentation convaincante du texte. Celle-ci implique une contextualisation, brève et précise, ainsi que l'indication de la problématique et du point de vue adopté par son auteur. Elle se termine le plus souvent par l'annonce de l'organisation retenue pour l'explication elle-même. Le jury rappelle que l'origine et la date de publication des documents peuvent contribuer à leur analyse.

Le choix qui se présente au candidat est ensuite celui de l'explication linéaire ou composée. Le jury précise que, dans la plupart des cas, c'est le texte lui-même qui guide l'organisation de l'explication. Dès lors, le développement ne peut se limiter à une description ou à une paraphrase. Il convient d'aller à l'essentiel en évitant de dissocier le fond de la forme et en étant attentif aux choix stylistiques et lexicaux. L'analyse formelle du support (structure, champs lexicaux, connecteurs du discours, métaphores, etc.) se révélera inopérante si elle n'est pas en lien avec le fond du propos. Pour conclure leur prestation, on attend des candidats qu'ils puissent exprimer le point de vue de l'auteur et prendre position de manière nuancée par rapport à la problématique abordée.

Quelques candidats ont su se démarquer en proposant une étude thématique ou éventuellement linéaire, qui, lorsqu'elle s'est avérée suffisamment approfondie a montré de réelles capacités d'analyse et une lecture fine du texte.

Le jury constate que certains candidats ne s'emparent pas suffisamment du temps dédié à leur exposé, notamment pour l'analyse de document en anglais. Cela peut s'expliquer par une structuration trop globale de l'exposé, qui se résume à trois grandes parties n'offrant que très rarement une explication plus avancée, matérialisée, par exemple, par des sous-parties favorisant un développement qui se voudrait plus exhaustif, pertinent et logique. Le jury a apprécié à cet égard les efforts de nombre de candidats qui ont su suivre le plan annoncé. Il déconseille en revanche d'opter pour la rédaction intégrale du commentaire pendant le temps de préparation car, outre la question de la gestion du temps, les candidats ayant fait ce choix ont trop souvent été tentés de lire leurs notes, oubliant ainsi de s'adresser à leur auditoire. De plus, cette lecture peut s'avérer trop rapide et empêcher le jury de suivre correctement les propos. Il est à noter que de rares candidats éprouvent des difficultés à relire leurs notes et à suivre leur explication.

Il est également souhaitable d'indiquer au jury la ligne de référence d'une citation du texte et, de manière générale, de faire un usage raisonné du recours aux citations. Le jury rappelle aux candidats qu'ils ont la possibilité d'exprimer une opinion personnelle divergente de celle exprimée par l'auteur du texte. L'expression de cette opinion personnelle ne peut, cependant, pas servir de fil conducteur à l'exposé.

Lors de l'entretien, comme dans l'exposé, rappelons qu'il convient d'adopter une attitude posée et une posture adaptée pour convaincre l'auditoire. Le jury a constaté, lors de cette session, que trop de candidats avaient des difficultés à se détacher de leurs notes. On attend d'eux qu'ils s'expriment avec aisance et fassent preuve de qualités d'écoute afin d'entrer dans l'échange avec le jury dont les questions – bienveillantes – leur permettront de revenir sur d'éventuelles erreurs, de préciser un propos ou de faire montre de connaissances culturelles. L'entretien n'a pas pour objectif de faire répéter des choses déjà dites au cours de l'exposé mais bien de les faire préciser ou approfondir selon le cas.

Le jury est également attentif aux marques de communication non verbales : gestuelle, volume et placement de la voix, expressivité, regard, etc. Si un stress compréhensible peut être ressenti au moment de l'épreuve orale, il n'est pas nécessaire de le verbaliser.

Les supports proposés aux épreuves du concours requièrent une culture générale des pays anglo-saxons ainsi qu'une connaissance de l'actualité concernant le monde anglophone. À cet égard, on

ne saurait trop conseiller aux futurs candidats une lecture régulière de la presse internationale et la consultation des sites Internet des grands médias.

c) Qualité de la langue

La qualité de la langue attendue des candidats correspond au niveau C1 du CECRL. Le jury a eu, cette année encore, à déplorer des prestations entachées d'une maîtrise insuffisante de la langue orale. La lecture à haute voix à laquelle les candidats sont soumis à l'entame de la première partie de l'épreuve constitue à cet égard un indicateur. Une lecture intelligente, posée, avec une intonation correcte et un rythme approprié augure favorablement des compétences dans ce domaine. Si le jury a éprouvé des difficultés à comprendre quelques candidats qui parlaient trop bas, il a, en revanche, apprécié les lectures de celles et ceux qui ont su se libérer de leur stress et les faire entrer dans le texte.

Rappelons également ici l'importance de la correction et de la richesse de la langue. Cette première partie de l'épreuve est la seule au cours de laquelle le jury est à même de juger des qualités linguistiques des candidats. Ces derniers doivent impérativement maîtriser le schéma phonologique, intonatif et accentuel de la langue anglaise afin de s'approcher au maximum de l'authenticité. Les erreurs mentionnées ci-après portent sur des points centraux et ont inévitablement conduit le jury à pénaliser les candidats :

- lecture faisant apparaître des défaillances phonologiques (méconnaissance des variantes de prononciation de la terminaison *-ed*, par exemple) ;
- intonation plate ou francisée ;
- déplacements d'accent ('pro-fes-sor, ca-'tas-tro-phic, 'ca-na-ry);
- prononciation de voyelles brèves en lieu et place de voyelles longues ;
- diphtongaison à mauvais escient ;
- substitution au [th] anglais du son /s/ ou bien /d/ ;
- absence de réalisation du [h] initial ;
- réalisation du [h] muet (*hours*) ;
- prononciation mal maîtrisée de mots pourtant courants (*author, talking, chronicles, climate, advertisement, through, analysis, students, pupils, ideas, children* etc.).

Le jury a déploré chez certains candidats un lexique limité ainsi qu'un nombre important de calques, d'erreurs de syntaxe et de grammaire parmi lesquelles : « *I think it's a good doc if I would have time to read it* », « *are agree* », « *more bad* », « *there is two...* », « *took part of* (au lieu de *in*) », confusion d'emploi des articles *the* et *ø*, oubli du *-s* à la 3^{ème} personne du singulier du présent simple.

Le lexique est parfois limité, répétitif, parsemé d'emprunts au français, de néologismes ou de faux-amis : *sufferance, explication, sportive, extract* (au lieu de *excerpt*), *actually* (employé pour actuellement), *eventually* (employé pour éventuellement), *habitants* à la place de *inhabitants*.

Le jury tient donc à attirer l'attention des futurs candidats sur la nécessaire qualité de leur expression orale, qualité en rapport avec celle que l'institution est en droit d'exiger de professeurs d'anglais. On restera donc vigilant sur l'utilisation d'un registre de langue peu soutenu, voire familier (par exemple, fréquence de « *gonna* » au lieu de « *going to* »).

Enfin, la traduction immédiate d'un bref passage du texte a semblé constituer une difficulté pour de nombreux candidats. En revanche, le jury a eu le plaisir de constater que l'exercice a permis à des candidats de faire montre de leur savoir-faire dans ce domaine. Les traductions précises et complètes tenant compte des particularités de la langue source comme de la langue cible ont à cet

égard été valorisées. Les candidats qui ont su faire ressortir les émotions contenues dans le texte lors de l'exercice de traduction ont retenu l'attention du jury.

2.1.2. Seconde partie : Exploitation pédagogique de textes, de documents en langue étrangère

a) Déroulement

Faisant immédiatement suite à la partie dévolue à l'explication de texte, l'exploitation pédagogique de textes, de documents en langue étrangère se déroule en langue française. Seules les propositions d'activités, d'exercices et les consignes données aux élèves peuvent être formulées en anglais. Le jury n'intervient pas durant la présentation du candidat.

Bâties autour d'une thématique commune, les dossiers proposés aux candidats sont chacun composés d'un document textuel et/ou iconographique ainsi que d'un document vidéo ou audio librement consultable sur poste informatique. Ces supports sont constitués de documents dits « authentiques », c'est-à-dire non didactisés à des fins d'enseignement. En sont donc exclus des documents issus de manuels scolaires ou de publications périodiques directement utilisables en classe. Les enregistrements vidéo n'excèdent pas deux minutes.

Dans un premier temps, les candidats sont invités à présenter en français une brève analyse de l'ensemble des documents. Dans un second temps, leur tâche consiste à proposer – sur la base de l'ensemble du dossier – une exploitation pédagogique destinée à une classe de la voie professionnelle.

Le jury tient à signaler que, cette année encore, la production de quelques candidats a laissé supposer une gestion quelque peu déséquilibrée du temps de préparation imparti. Certaines prestations se sont en effet caractérisées par un développement significatif afférent au contenu de la première partie de l'entretien ainsi qu'un recours flagrant à une stratégie d'improvisation, voire d'évitement, pour l'exposé du projet pédagogique prévu en seconde partie. Le caractère inabouti de l'entretien ne peut, alors, valider d'éventuelles capacités à construire une démarche pédagogique cohérente et réaliste.

b) Attentes du jury et commentaires

- **Structuration de l'exposé**

Possédant généralement une expérience d'enseignement, les candidats doivent pouvoir en démontrer les acquis du point de vue tant pédagogique que didactique. Outre une description rapide des documents proposés, une indication de leur source et de leur lien avec le programme de langue vivante de la voie professionnelle, cette présentation doit inclure une analyse mettant l'accent sur leurs entrées et leurs spécificités pragmatiques, linguistiques et culturelles. Il n'est pas demandé de proposer une traduction du support textuel. Les candidats n'omettront pas non plus d'anticiper les éventuelles difficultés auxquelles les élèves pourraient être confrontés. Cette prise de recul constitutive de la professionnalité enseignante fonde, aux yeux du jury, la capacité du candidat à opérer des choix pédagogiques. Ce recul doit être également suffisant pour ne pas transformer la présentation du projet en un exposé de ses pratiques professionnelles.

C'est à l'issue de cette courte présentation – et en appui sur celle-ci – que le candidat propose une exploitation pédagogique de l'ensemble qui lui est soumis. Les candidats ont toutefois la possibilité de ne pas proposer l'exploitation d'un des supports constituant le corpus, et de faire une autre proposition. De telles options se doivent d'être justifiées auprès du jury.

Ci-dessous quelques focales que certains candidats ont judicieusement pris en compte dans l'élaboration de leur projet :

- le choix d'un niveau de formation ou d'une classe ;
- le niveau du CECRL visé ;
- la définition d'objectifs opérationnels (culturels, linguistiques, pragmatiques voire méthodologiques) que l'enseignant assigne à l'étude des supports et qu'il se propose de faire atteindre aux élèves à l'issue du travail accompli ;
- le choix d'une activité langagière dominante ou de plusieurs d'entre-elles – choix à nouveau fondé sur la nature et les caractéristiques des documents ;
- les prérequis formulés en appui sur la connaissance qu'a le candidat des besoins rigoureusement choisis et non exhaustifs des élèves ;
- les aides éventuellement apportées aux élèves (ou à une partie d'entre eux/elles) et visant à placer la classe en position de réussite, ces aides pouvant prendre la forme d'un travail spécifique sur tel ou tel outil langagier nécessaire à la réalisation d'une tâche donnée ;
- le type et la nature des activités confiées aux élèves ou à des groupes constitués à cet effet ;
- le nombre de séances envisagé ;
- les modalités d'une évaluation des acquis, avec des critères clairement identifiés.

La proposition de mise en œuvre proprement dite, dont le degré de précision est laissé à l'initiative du candidat, découle alors logiquement de l'ensemble des choix effectués et exposés en amont. Il convient cependant de se garder de tout propos générique ne permettant pas au jury d'avoir une idée précise des activités successivement proposées aux élèves et de leur enchaînement ainsi que du rôle de l'enseignant lors des différentes étapes du travail. La mise en exergue de l'une des activités – et, donc, sa présentation détaillée comprenant les consignes données aux élèves ainsi que les modalités de recueil de leurs résultats – peut utilement « incarner » aux yeux du jury le degré de maîtrise par le candidat des compétences professionnelles afférentes.

Inversement, une description trop pointilliste du déroulement de la séquence risque d'avoir pour effet une dilution de ses lignes de force, le candidat s'abîmant dans des détails souvent anecdotiques qui peuvent le conduire à perdre le fil de sa présentation.

- **Commentaires**

Les candidats ne peuvent se contenter d'une description linéaire du dossier qui leur est soumis. Celles et ceux – heureusement minoritaires – ayant cédé à cette facilité n'ont guère su, par la suite, proposer un projet cohérent par manque d'analyse des supports. Un des écueils les plus souvent observés est celui de centrer l'élaboration d'une séquence pédagogique basée sur des « points de grammaire » sans vraiment de lien avec les besoins communicatifs des élèves. Il convient de ne pas oublier que la grammaire est un outil au service de la communication contribuant à la réalisation de la production finale choisie et non un objet d'étude en soi. Le recours à un déroulé de séquence type a aussi pu être observé alors qu'il n'est pas recommandé puisqu'il témoigne le plus souvent d'un manque d'exploitation pédagogique des documents et d'adaptation des stratégies d'entraînement.

L'inclusion de documents vidéo au sein des dossiers soumis aux candidats a pour raison première de leur offrir la possibilité d'en exploiter le potentiel pédagogique au plan de l'exercice des compétences d'expression et de compréhension orales des élèves. Le jury a regretté que cet aspect n'ait été que rarement mis en œuvre. Le traitement de ce support a trop souvent consisté, par exemple, en une proposition de visionnage du document suivi de questions de compréhension. L'exploitation de sa partie sonore, quant à elle, a rarement fait appel à de véritables tâches de compréhension de l'oral, le simple repérage d'items de lexique sous la forme d'exercices de type lacunaire ne peut constituer un objectif de développement de la compétence de compréhension orale. Le jury ne saurait que trop insister sur l'importance à accorder à la phonologie, bien souvent négligée dans les projets présentés.

Les meilleurs candidats ont su prendre en compte la spécificité du support vidéo dans sa double composante (image animée + dimension sonore) en les dissociant à des fins pédagogiques.

Au sein même de certaines propositions d'exploitation pédagogique, quelques axes de progrès méritent d'être soulignés :

- Distinguer les activités d'entraînement de celles qui relèvent de l'évaluation ;
- Eviter le contournement d'une difficulté en indiquant que tel ou tel aspect aura été traité lors de séquences précédentes ;
- Parfaire sa connaissance du CECRL et son volume complémentaire. Une évaluation doit permettre de positionner les élèves sur une échelle de niveaux de maîtrise des compétences ;
- Ne pas occulter le rapprochement avec les modalités d'examen (CAP ou Baccalauréat Professionnel) dans le projet pédagogique. L'entretien a démontré parfois une méconnaissance de ce sujet ;
- Expliquer pourquoi les documents proposés permettent la réalisation de la production attendue ;
- Enfin, l'enseignant ne doit pas oublier de laisser évoluer l'élève au sein de sa démarche d'apprentissage. La proposition d'exploitation ne doit en aucun cas ressembler à un cours magistral.

Le jury tient à souligner qu'il a particulièrement apprécié les projets intégrant les TICE de manière judicieuse ainsi que les quelques candidats qui ont su de manière spontanée revenir sur un aspect de leur proposition que l'énoncé du déroulement de leur exploitation pédagogique leur a permis de questionner.

Enfin, posséder une bonne maîtrise des instructions et textes officiels régissant l'enseignement des langues vivantes dans la voie professionnelle constitue une exigence minimale. Il va également sans dire que certains termes faisant référence à la pratique professionnelle quotidienne de tout

professeur doivent être maîtrisés : « séances » et « séquences », « compétence » et « objectif » ont parfois été confondus.

Pour cette partie d'épreuve se déroulant en français quelques candidats ont pu faire montre de difficultés d'expression en français (erreurs syntaxiques comme l'oubli d'article, anglicismes « similarités », etc.). Il est important de rappeler qu'utiliser un langage clair et adapté en français et intégrer dans son activité la maîtrise de la langue écrite et orale par les élèves est une compétence indispensable à l'exercice du métier d'enseignant.

2.2 L'épreuve orale de lettres

L'épreuve dure une heure au total et comprend plusieurs volets :

- Une explication d'un texte d'un auteur de langue française, extrait d'un programme d'œuvres périodiquement renouvelé et publié sur le site internet du ministère de l'Éducation Nationale, incluant un temps d'interrogation relatif à la maîtrise de la langue française ;
- Une exploitation pédagogique du texte étudié qui doit s'inscrire dans le cadre des programmes de français s'appliquant dans toutes les classes du lycée professionnel. Une connaissance des différents dispositifs (co-intervention, soutien au parcours, consolidation des acquis, projet, groupes à effectifs réduits...) est également requise pour préparer cette épreuve. Il est donc vivement recommandé à chaque session d'actualiser les informations, les textes cadres et les ressources en consultant régulièrement le site du ministère : <https://eduscol.education.fr/cid133260/transformer-le-lycee-professionnel.html>

La répartition du temps entre l'explication du texte, l'exploitation pédagogique et la question de grammaire n'est pas préétablie, mais il est important de veiller à consacrer suffisamment de temps pour l'entretien, qui ne doit pas dépasser une durée maximale de trente minutes.

2.2.1. L'explication de texte : le premier temps fort de l'épreuve

a) La préparation de l'explication :

Les candidats ont deux heures pour préparer l'explication de texte, l'exploitation pédagogique et traiter la question de grammaire. Chaque candidat dispose d'un exemplaire de l'œuvre intégrale dans la salle de préparation, ainsi qu'un sujet qui précise le passage spécifique à étudier et le point de grammaire à traiter. Une photocopie de ce passage est également fournie, pouvant être annotée librement et servir de support lors de la présentation.

Des dictionnaires de langue française sont disponibles en consultation libre dans la salle de préparation. Nous incitons fortement les candidats à les utiliser pour éviter des contre-sens d'interprétation quant au lexique de l'extrait à étudier. De plus, comme l'épreuve orale de lettres est une épreuve professionnelle, les programmes d'enseignement ne sont pas fournis : il est attendu que les candidats soient familiers des instructions officielles.

Les deux heures de préparation ne suffisent pas à combler l'écart entre les candidats qui ont une connaissance préalable des œuvres et ceux qui les découvrent. Les premiers sont en mesure de situer rapidement l'œuvre dans son cadre historique, de l'inscrire dans un genre et un champ littéraire. Ils parviennent également, souvent avec aisance, à contextualiser l'extrait à étudier au sein de l'œuvre, ce qui leur permet de se concentrer pleinement sur l'analyse du passage, ses enjeux, ses mécanismes, ses effets, sa singularité et son message littéraire. En revanche, ceux qui ne sont pas familiers avec les œuvres doivent consacrer une partie de leur temps de préparation à la contextualisation à l'aide du paratexte et du dictionnaire, ce qui réduit d'autant le temps disponible pour l'analyse personnelle exigée par l'exercice. Ces candidats courent également un

risque accru de faire des généralisations abusives ou une paraphrase stérile, voire de mal interpréter l'œuvre et son auteur. Il est donc impératif de lire et d'étudier les œuvres sérieusement afin de se préparer de manière adéquate pour le concours.

Il s'agit donc d'identifier l'enjeu et la visée du texte, pour en mener à bien l'analyse. Le candidat doit le resituer dans son contexte et doit se demander où se situe le passage, quelle est sa place dans l'économie générale de l'œuvre, comment cette œuvre s'inscrit dans une époque ou s'en détache, quelles relations elle entretient avec les œuvres qui lui sont contemporaines. Il est tout aussi indispensable d'inscrire le texte dans un genre et/ou un type de discours afin d'adopter la grille de lecture qui convient. Il est attendu du candidat qu'il s'appuie sur des notions littéraires et linguistiques pour conduire l'analyse et construire l'interprétation.

Si l'explication de texte permet au jury de vérifier la culture littéraire du candidat, sa capacité à lire un texte, à en construire le sens, elle lui permet également de vérifier son aptitude à en rendre compte de façon structurée en dégagant des axes d'interprétation. Il est donc nécessaire de consacrer du temps à l'élaboration du plan de l'exposé. L'explication de texte doit s'organiser autour d'une structure canonique – introduction, développement, conclusion –, ces trois parties se subdivisant elles-mêmes en sous-parties dont chacune a une fonction. Cette organisation n'est pas arbitraire mais correspond à un mouvement de la réflexion qui permet de passer de la compréhension à l'interprétation du texte.

Par conséquent, le candidat est libre d'adopter la démarche de lecture qui lui paraît la plus adaptée au texte à étudier : le commentaire composé ou l'analyse linéaire. Si le candidat opte pour le commentaire composé, il doit dégager deux ou trois axes d'interprétation autour desquels il pourra structurer sa prestation. Il devient alors indispensable de s'en tenir au plan annoncé et d'équilibrer le propos dans chacune des parties.

Si le candidat opte pour une analyse linéaire, cela ne signifie pas que le texte doive être expliqué « mot à mot » ou « phrase par phrase » mais que l'explication devra suivre linéairement les différents mouvements du texte annoncés dans l'introduction. Ce type de démarche ne dispense pas de dégager des axes d'interprétation : ces derniers s'organisent dès lors différemment, au fil du texte et de ses mouvements.

Quelle que soit la démarche retenue, expliquer un texte n'est pas seulement le comprendre, c'est parvenir à l'analyser pour en montrer l'intérêt, la beauté, la richesse, les mécanismes, la portée et les effets en s'appuyant sur des exemples précis, puisés dans le texte lui-même pour dans une dimension pédagogique savoir l'exploiter avec des élèves.

b) L'exposé

La lecture orale : Quels aspects sont évalués ?

Le jury attend du candidat qu'il procède à la lecture orale du passage qu'il doit étudier. Cette lecture est un temps essentiel de l'épreuve puisqu'un futur professeur de Lettres sera très fréquemment amené à lire des textes à ses élèves.

Elle occupe une place particulière, pour le candidat comme pour le jury. Pour le candidat, car elle intervient dès la première mise en situation de cette épreuve orale bien que cette lecture puisse intervenir tout aussi légitimement après l'introduction de l'explication de texte. Elle revêt également une place importante pour le jury qui se saisit à ce moment-là des premiers éléments d'appréciation sur la compétence de lecture du candidat. Non pas celles de déchiffrement – considérées comme acquises en dépit des nombreux mots écorchés parfois – mais celles de première construction de la compréhension globale du passage. On note d'ailleurs que si toutes les bonnes lectures orales n'augurent pas systématiquement de bonnes explications de textes, elles y

prédisposent grandement alors que les lectures orales émaillées d'erreurs engendrent souvent des explications de textes peu convaincantes. Il est donc attendu du candidat qu'il rende compte du ou des sens construits, voire des choix interprétatifs déjà opérés, à travers une lecture fidèle et expressive adaptée au genre du texte analysé. Ainsi un candidat dans un extrait du *Roi se meurt* de Ionesco a pertinemment lu le nom des personnages ainsi que les didascalies de l'auteur pour utiliser ces éléments par la suite dans son commentaire là où d'autres ignorent les didascalies dans un extrait de Phèdre de Racine alors qu'elles annoncent toutes la dimension tragique à venir. Enfin, lorsqu'un candidat est interrogé sur un Sonnet de Louise Labé, le jury attend du candidat une maîtrise satisfaisante de la prosodie du décasyllabe de la Renaissance dans la lecture au service d'une exploitation par la suite dans l'analyse du texte. Le jury se trouve être dans la position d'écoute des futurs élèves du candidat. Une lecture trop maniérée du texte pourrait prêter à sourire et détournerait ainsi une classe de sa concentration et donc de sa première approche du texte.

Une lecture fidèle est donc avant tout respectueuse du texte, des mots qui le constituent, et qui garantissent la fiabilité de la compréhension. Des candidats lisent par exemple « m'informer » au lieu de « m'enfermer » ou « mon nom fut ainsi répondu » au lieu de « répandu » dans l'extrait de *Manon Lescaut* de l'Abbé Prévost, "spectre" pour "sceptre" dans la pièce de Ionesco ou ajoutent ou substituent un mot qui fait perdre le sens du texte (« inclination » devient « inclinaison » dans un extrait de *Manon Lescaut* de l'Abbé Prévost) : le tout génère de lourds contresens.

La ponctuation, les pauses, la prosodie sont également parfois malmenées : l'intonation peut pourtant à elle seule révéler l'ironie d'un passage. La lecture orale du passage permet aussi au jury d'apprécier l'expertise disciplinaire du candidat, notamment lorsqu'il s'agit de textes théâtral ou poétique.

L'introduction ne doit en aucun cas alourdir la prestation par un étalage de connaissances plaquées : elle doit servir l'explication. Le texte est à caractériser en utilisant la terminologie qui convient (genre, discours, registre, etc.) et en le contextualisant (situation dans l'œuvre, appartenance à un courant littéraire, etc.). Ce qui est dit sur l'auteur n'a d'intérêt que si on peut le mettre en correspondance avec le texte. Le candidat doit également présenter la démarche de lecture adoptée (commentaire composé ou analyse linéaire), la problématique et le plan de son explication. Si le candidat opte pour un commentaire « composé » du texte, il doit présenter dans son introduction les deux ou trois axes d'interprétation qui guideront sa prestation.

Le développement et la conclusion de l'explication

L'explication de texte, composée ou linéaire, doit mettre en évidence ce qui attache l'extrait à un genre, à un type de « discours », à un courant. Elle doit aussi – et surtout – montrer la singularité du texte étudié, ce qui le distingue précisément des autres textes de même genre ou de même type. Le candidat ne doit pas étudier le texte sans recul, mais il ne doit pas non plus se contenter de généralités. Dans le développement de l'explication, les deux écueils à éviter sont donc la paraphrase de l'extrait ou un discours général qui ne prend pas suffisamment en compte le texte. C'est entre ces deux extrêmes que se situe l'explication de texte : elle s'appuie sur l'observation précise du texte et des choix d'écriture qui le caractérisent (type d'énonciation, vocabulaire, syntaxe, usages du discours rapporté, traits stylistiques remarquables, implicites etc.), elle en produit une analyse et débouche sur une interprétation.

Afin que le jury puisse suivre aisément l'exposé, le candidat doit signifier les différentes transitions (« Je vais maintenant aborder la seconde partie... », « En conclusion... », etc...), renvoyer à des lignes ou des vers précis. Dans le développement, il peut être utile que les phases de transition soient bien articulées à la problématique, que la démarche d'analyse retenue soit linéaire ou synthétique. La conclusion doit reprendre les éléments essentiels de l'analyse et de l'interprétation.

La question de grammaire

La question de grammaire revêt une importance capitale, car elle contribue de manière significative à l'évaluation des candidats et peut impacter leur admission. Elle est étroitement liée aux compétences linguistiques définies dans les programmes de français en lycée professionnel, et peut englober la grammaire de phrase, l'étude des phénomènes textuels ou discursifs ainsi que le lexique.

Le candidat a la possibilité de traiter cette question avant ou après l'explication de texte, en précisant son choix dès le début de l'épreuve. S'il le juge opportun, il peut aussi choisir d'intégrer l'exposé de grammaire au sein de l'explication. Mais, dans ce cas, le candidat doit signaler nettement le début et la fin de son exposé de grammaire, celui-ci devant obligatoirement constituer un moment spécifique de l'épreuve, et faisant l'objet d'une part identifiée de la note attribuée ; il est important d'y consacrer un temps suffisant de l'exposé.

Cette question invite le candidat à démontrer qu'il a une maîtrise sûre et distanciée de sa propre langue, qu'il est capable de mener une analyse grammaticale claire et précise au service de l'explication de texte.

Le jury choisit le point de langue à étudier en lien avec sa pertinence pour éclairer un des aspects du texte : il convient de prendre en compte cette dimension qui peut donner des clés de lecture. Il est donc nécessaire de maîtriser des notions grammaticales et lexicales élémentaires pour pouvoir enseigner le français et permettre aux élèves d'améliorer leur expression écrite ou orale. Il est fâcheux que des candidats confondent par exemple « Mode » et « Temps ».

Si le candidat est invité à structurer sa réponse, à définir la notion expliquée et procéder aux relevés pertinents de manière à illustrer les éléments de cette définition, en ayant recours à un métalangage clairement maîtrisé, faisant la preuve de connaissances spécifiques. Il peut aussi participer à l'explication et à l'interprétation du texte. Le jury apprécie une démarche équilibrée où le candidat cherche à comprendre et démontrer comment fonctionne la langue. Cela suppose d'acquérir une démarche grammaticale fondée sur de solides connaissances et sur une méthode spécifique : observation et relevé, reconnaissance et identification, manipulation et interprétation. Seule une pratique régulière et progressive permet d'y parvenir, en lisant des ouvrages de grammaire et en constituant des fiches de référence à partir de manuels et de sources universitaires plus avancées qui proposent des descriptions approfondies de la langue, y compris la linguistique.

Par ailleurs, le jury recommande l'utilisation du dictionnaire par les candidats lors de la préparation, afin de définir au moins les termes grammaticaux mentionnés dans l'énoncé.

Il est recommandé au candidat pour une mise à niveau de ses connaissances grammaticales de consulter l'ouvrage de terminologie grammaticale (La grammaire du français - Terminologie grammaticale) mis à disposition sur le site Eduscol :
<https://eduscol.education.fr/document/1872/download>

c) Commentaires concernant la session 2025

L'épreuve orale d'admission de français a le même coefficient que celle d'anglais (coefficient 3), ce qui lui confère une importance égale pour la réussite au concours. Les futurs professeurs de lycée professionnel anglais-lettres se destinent à être des enseignants bivalents. Il est donc nécessaire qu'ils maîtrisent l'une et l'autre langue – le français et l'anglais – mais également les programmes d'enseignement des deux disciplines ainsi que les démarches didactiques propres à chacune d'elles. La maîtrise experte d'une discipline ne peut donc compenser la méconnaissance totale de l'autre.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) formant épreuve écrite d'admissibilité étant réalisé dans la discipline au choix du candidat, cette épreuve orale est souvent la seule qui permette de repérer les acquis dans la discipline Lettres.

Lors de cette session, comme chaque année, certaines explications ont été de grande qualité. Les candidats qui les ont produites ont su contextualiser le passage qu'ils/elles avaient à étudier en se référant à leurs connaissances culturelles. Ils se sont placés en position de lecteur du texte et ont fait confiance à leurs impressions de lecture, qu'ils ont su justifier avec pertinence en s'appuyant précisément sur les faits d'écriture du texte. Ils ont su mobiliser les outils linguistiques et littéraires nécessaires à la construction du sens du texte. Les exposés les meilleurs ont rendu compte de façon claire et structurée des enjeux et des visées du passage étudié.

Le jury a néanmoins constaté qu'un nombre encore trop important de candidats ne s'étaient pas suffisamment préparés à l'épreuve orale de Lettres. Les explications de texte jugées insatisfaisantes l'ont été pour une ou plusieurs des raisons qui vont être détaillées ci-dessous.

- Culture littéraire lacunaire. Certains candidats ne connaissent pas les genres littéraires et manquent de connaissances sur les principaux mouvements littéraires et leur ancrage historique. Cette absence de culture littéraire se traduit par une incapacité à comprendre les enjeux du texte et à l'expliquer. Ainsi, ne pas s'interroger par exemple sur le genre poétique quand on étudie les *Petits poèmes en prose* de Baudelaire, ni sur la fonction des didascalies dans *Le Roi se meurt* de Ionesco ou sur la construction du vers chez Louise Labé signent des lacunes rédhibitoires lors d'un concours de recrutement d'enseignement en langues-lettres. Il en est de même, lorsqu'on constate que certains candidats ne maîtrisent pas quelques éléments simples de la terminologie d'analyse ou les nomment mal : « discalie » pour « didascalie » par exemple, « ligne » à la place de vers, « registre du roman » au lieu de « genre romanesque » ou encore « registre de langue noble » ou « assez élevé » au lieu de « registre de langue soutenu ». Le jury déplore parfois une attitude nonchalante qui montre ostensiblement le manque d'intérêt du candidat pour la valence Lettres. Il convient donc de maîtriser les œuvres au programme et d'en avoir fait une lecture ou relecture récente pour éviter de s'entendre dire « ça fait longtemps que je l'ai lu ».

- Paraphrase. De nombreux candidats se sont livrés à une lecture superficielle du texte. Ils n'ont pas situé le passage dans l'œuvre, ont peiné à mobiliser les outils littéraires et linguistiques indispensables à la construction du sens. Ils se sont contentés de paraphraser le texte et d'en reformuler le sens explicite.

- « Évitement » du texte. Certains candidats ont plaqué une grille d'analyse toute faite. Leur explication est dès lors passée à côté des enjeux du passage ne leur permettant même pas, parfois, d'en dégager le sens explicite. Ces grilles de lecture préfabriquées révèlent, finalement, la non maîtrise des œuvres et empêchent le candidat d'oser une lecture personnelle et sensible de l'extrait en question, voire l'amène à de lourds contre-sens. Ainsi certains candidats s'efforcent de voir un décor parisien dans le poème « Chacun sa chimère » de Baudelaire. Le Spleen quand il est mentionné, n'est pas toujours défini ni raccordé à l'analyse des procédés du texte. D'autres se lancent dans une explication générale de l'œuvre et en font disparaître l'extrait.

- Déconnexion des connaissances littéraires et de la construction du sens. Parfois, les candidats ont fait référence à un mouvement littéraire dans leur introduction mais n'ont pas su le définir (par exemple, un candidat annonce dans son introduction « l'inscription de Louise Labé dans la tradition pétrarquiste », mais ne sait pas l'expliquer lorsque le jury demande des précisions) et n'en ont pas tenu compte dans leur explication du texte. Dans certains cas, les références étaient erronées ou inappropriées, ce qui a desservi l'explication et a pu conduire à des contresens. Par exemple, la dimension poétique de l'extrait de *Jean le bleu* de Giono est passée sous silence. Son œuvre est réduite à un roman provençal ou à une interprétation psychologisante et naïve du texte. De même, il faut prendre garde aux anachronismes : évoquer « une société de consommation » au

sujet de l'extrait de Jean Giono qui évoque l'année 14 pose question d'autant que l'expression sera maintenue par le candidat lors de l'entretien.

- Faiblesse du plan. Certains candidats procèdent à des lectures par associations d'idées, au hasard des relevés réalisés, sans respecter la démarche et le plan annoncés, ce qui nuit au cheminement de la réflexion. Il arrive que les axes de lecture proposés dans l'introduction ne soient pas repris dans le développement. Les différents jurys rappellent qu'une problématique ferme doit guider la proposition de lecture des candidats tout au long de l'exposé et déplorent encore cette année que des candidats n'avaient ni problématique, ni plan, pour exploiter l'extrait proposé.

- Méconnaissance ou mauvais usage des outils d'analyse littéraire : les procédés stylistiques ne sont pas toujours bien identifiés par les candidats, ni toujours maîtrisés au moment de l'entretien (métaphore, anaphore, accumulation, distinction entre auteur et narrateur...). Le jury rappelle que la notion de champ lexical ne saurait être le seul outil d'analyse littéraire connu, ni le seul élément lexical pouvant être analysé pour nourrir l'explication du texte. Dans le même ordre d'idées, le candidat ne peut se contenter d'énumérer des champs lexicaux ou des listes de figures de style : il convient d'en analyser le sens dans le fonctionnement du texte, et l'effet produit.

- Connaissance erronée des œuvres du programme : manifestement, certains candidats avaient fait l'impasse sur la lecture des œuvres du programme en Lettres. Certains ont même déclaré au jury ne pas avoir lu les œuvres, ce qui ne peut être toléré. Les jurys ont relevé certaines erreurs inacceptables : *Le roi se meurt* d'Eugène Ionesco a ainsi été classé dans le registre lyrique, ou encore cette année, dans le genre romanesque. Les personnages de Marie et de Marguerite ont été perçus et désignés comme « des servantes »... Plus généralement, une connaissance insuffisante des œuvres peut conduire à des contresens dans l'interprétation de l'extrait proposé. Ainsi l'adverbe « incontinent » dans l'œuvre de Louise Labé a pu être compris et analysé comme un adjectif ce qui change considérablement le sens du terme et du texte. En outre, il est attendu que l'extrait à expliquer soit mis en perspective avec l'ensemble de l'œuvre, en introduction et/ou en conclusion. Ainsi, le jury a apprécié les interprétations personnelles et justifiées s'appuyant sur une connaissance d'ensemble de l'œuvre (par exemple dans *Les Sonnets* de Louise Labé, de quelle manière la poétesse pouvait utiliser le pouvoir du rêve pour échapper à la douleur amoureuse ? ou encore dans *Le roi se meurt* d'Eugène Ionesco, comment le caractère absurde de la pièce de théâtre était mis en lumière dans l'extrait étudié ?

- Des connaissances relevant de la culture générale peuvent être sollicitées. Le candidat oublie souvent de lire simplement les notes en bas de page qui permettent de traduire la langue de Louise Labé ou d'expliquer un terme propre à une époque. Il est possible également de vérifier la définition des mots ce qui aurait évité à certains candidats de confondre « clairon » avec « clergé » ou encore de ne pas savoir ce que signifient « perfide » et « chimère ». Ce manque de maîtrise lexical a engendré de lourds contre-sens sur l'extrait proposé.

- Connaissances grammaticales insuffisantes : quelle que soit la question de grammaire à étudier, les opérations attendues comprennent les étapes suivantes : nommer, définir, relever, classer et interpréter l'usage linguistique au service du sens littéraire. Les candidats qui vont au-delà de ces opérations en proposant des approches stylistiques et interprétatives sont valorisés, même si ces compétences sont déjà évaluées dans l'explication de texte et ne sont donc pas spécifiquement attendues pour la question de grammaire. La question de grammaire se concentre en effet, comme le précise le texte officiel du concours, sur l'identification d'une forme ou d'une fonction grammaticale.

Bien que certaines prestations aient démontré une bonne maîtrise des connaissances et de la terminologie grammaticale, le jury a constaté, une fois de plus cette année, d'importantes lacunes et confusions chez de nombreux candidats : des adjectifs confondus avec des pronoms, des temps verbaux avec des modes verbaux, des propositions principales avec des coordinations ou des

propositions subordonnées, des phrases avec des vers, et ainsi de suite. Des candidats ont rencontré des difficultés à définir, identifier et commenter l'usage des discours rapportés dans un passage.

On attend d'un candidat qu'il soit capable d'identifier et d'analyser des subordonnées ou des expansions du nom. La confusion entre pronom et déterminant est inacceptable. Les principales classes et fonctions grammaticales doivent être connues.

Cependant, quelques candidats parviennent à identifier correctement ces grandes catégories linguistiques, même s'ils rencontrent souvent des difficultés lors du classement des occurrences, qui nécessite des connaissances plus précises. Le jury rappelle qu'il attend un relevé exhaustif des formes à étudier. Ces formes doivent ensuite être classées de manière grammaticale, voire logique, puis analysées selon des critères linguistiques pertinents.

d) Conseils aux futurs candidats

Le jury recommande aux futurs candidats de se préparer à cette épreuve en élargissant leur culture littéraire, principalement en lisant des œuvres littéraires. Ils peuvent également consulter des manuels de littérature destinés aux classes de lycée général, technologique et professionnel, qui offrent des informations sur les mouvements littéraires et les problématiques génériques. Pour des pistes didactiques concrètes sur l'enseignement de la littérature, la construction d'une culture littéraire et la promotion du plaisir de la lecture, l'ouvrage "Devenir lecteur, l'expérience de l'élève de lycée professionnel" de Stéphanie Lemarchand (Presses Universitaires de Rennes, 2017) propose des suggestions. De plus, l'ouvrage "La lecture, ça ne sert à rien ! Usages de la littérature au lycée et partout ailleurs..." de Bénédicte Shawky-Milcent (Presses Universitaires de France, 2019) s'inscrit dans le courant de la didactique de la littérature axée sur la notion de sujet lecteur. Il explore comment chaque lycéen peut être considéré comme un lecteur à part entière en abordant une œuvre littéraire avec sa raison, mais surtout avec son affectivité, son imagination, sa sensibilité et sa mémoire.

Le jury a particulièrement apprécié lors de cette session le sérieux de certains candidats dans la préparation au concours qui leur a permis de faire des liens pertinents entre les différentes œuvres proposées au programme du concours comme par exemple, la place des femmes vue au travers de certaines œuvres comme Louise Labé, L'abbé Prévost et Jean Giono. Une candidate a proposé également dans son exploitation pédagogique de travailler l'éloquence autour de la figure féminine non seulement chez Louise Labé mais également chez Baudelaire, l'Abbé Prévost et Jean Giono.

Le stress a pu conduire certains candidats à mal lire les consignes ou encore à ne pas prendre en compte les bonnes délimitations de l'extrait. Un candidat s'est ainsi rendu-compte lors de l'entretien qu'il n'avait pas lu l'intégralité de l'extrait à analyser car il n'avait pas vu que le texte était sur deux pages.

Il convient également de revoir les notions grammaticales fondamentales. Des ouvrages tels que *La grammaire du collège* chez Magnard ou *Quelle grammaire enseigner ?* chez Hatier peuvent constituer de précieux auxiliaires pour consolider la connaissance de ces notions, de même que celui de Suzanne-Geneviève Chartrand (dir.), *Mieux enseigner la grammaire. Pistes didactiques et activités pour la classe*, ERPI Éducation, 2016, permet l'inscription de l'étude de la langue dans une séquence d'apprentissage. Enfin, la lecture de *Grammaire du français, terminologie grammaticale* de Philippe Monneret et Fabrice POLI, (dir.), en ligne sur Eduscol, permettra aux candidats d'acquérir des repères de terminologie et d'analyse grammaticale (<https://eduscol.education.fr/248/francais-cycles-2-et-3-etude-de-la-langue>).

2.2.2. L'exploitation pédagogique

a) Les attentes

À la différence de l'explication de texte, il n'existe pas de canevas pour cette présentation. Les candidats peuvent donc présenter une activité, une séance ou une séquence, un projet, selon le plan qui leur semble le plus adapté. L'exploitation pédagogique doit être explicitement référencée aux programmes de français d'un des cycles du lycée professionnel (CAP ou Baccalauréat professionnel).

Pour les trois années du cycle du Baccalauréat professionnel, il reviendra au candidat de préciser si son projet pédagogique s'adresse à une seconde, une première ou une terminale professionnelle puisque le contenu du programme diffère selon la classe visée.

Le jury évalue la capacité du candidat à construire, à partir d'un texte, un projet pédagogique adapté aux programmes et au contexte du lycée professionnel. Il évalue la pertinence des objectifs d'apprentissage, l'intérêt des démarches et des activités proposées au regard des objectifs visés. Le projet pédagogique présenté par le candidat doit s'articuler avec l'explication du texte, c'est-à-dire proposer une ou des activités de lecture, d'écriture, d'oral ou de langue qu'il pourrait mener avec la classe retenue à partir de l'extrait proposé. De même, la question de grammaire peut être une activité à intégrer au sein du projet. Sans pour autant détailler l'ensemble d'une séquence, le candidat se doit d'inscrire les activités dans une progression et un cheminement afin de leur donner du sens.

b) Commentaires concernant la session 2025

Les candidats ont, dans leur majorité, su associer le texte à un objet d'étude des classes de baccalauréat professionnel. Il est en revanche dommage que le cycle de CAP soit notoirement délaissé, et ce quand bien même les textes peuvent se prêter à une exploitation dans ces classes.

Certains candidats ont su proposer des projets pédagogiques permettant de répondre au questionnement lié aux objets d'étude et de construire les connaissances et les capacités des programmes. Ils ont su s'appuyer sur leur explication de texte, non pour la répéter mais pour proposer une stratégie d'accompagnement de la lecture des élèves, en aidant ces derniers à formuler des hypothèses de lecture, à s'appuyer sur les procédés d'écriture pour analyser et interpréter, à mettre en relation le texte et les problématiques de l'objet d'étude. Ils ont su inclure la lecture du texte dans un projet plus vaste en proposant un parcours de lecture dans l'œuvre ou en insérant le texte dans un corpus. Ils ont également su proposer de manière adaptée et pertinente des activités d'étude de la langue, d'écriture et d'oral.

Afin d'aider les futurs candidats dans leur préparation, on trouvera ci-après les raisons pour lesquelles certaines des exploitations pédagogiques ont été considérées comme insatisfaisantes :

- Méconnaissance du public de lycée professionnel. : il ne peut se concevoir que des candidats portent un jugement de valeurs sur certaines filières ou niveau d'enseignement en lycée professionnel. Comme il est rédhibitoire de ne pas être en mesure d'appréhender les difficultés des élèves face à une activité proposée dans la séquence (« s'ils ne comprennent pas quand j'ai réexpliqué deux fois, je ne peux plus rien faire pour eux ») ;
- Méconnaissance des programmes de lycée professionnel. De nombreux candidats ont mis en relation le texte et un objet d'étude inexact ou un objet d'étude attendu dans les programmes d'anglais et n'ont pas pris en compte dans leur projet pédagogique les compétences, ni les enjeux que ces objets d'études visaient à faire acquérir. Certains proposent à des élèves de première

professionnelle l'écriture d'un commentaire composé comme activité finale ou celle d'un compte-rendu de PFMP sous la forme du sonnet suite à l'étude d'un poème de Louise Labé ;

-Méconnaissance des épreuves certificatives en Français : les attendus des examens en matière de compétence de lecture et d'écriture ne sont que trop rarement prise en compte. Plusieurs candidats ont ainsi proposé des séquences en deuxième année de CAP sans évoquer le CCF ni ses modalités ;

-Stratégie de contournement : certains candidats ont préparé en amont de l'épreuve une séquence « type ». C'est particulièrement contreproductif puisque non seulement la spécificité du texte étudié est ignorée et la réflexion présentée ne peut être en adéquation avec la progressivité et la hiérarchisation des compétences attendue ;

- Insuffisance de la prise en compte du texte. Certains candidats n'ont pas inséré le texte dans leur proposition de projet pédagogique ou en ont à peine esquissé l'exploitation (par exemple, modalités de lecture par les élèves non développées). Parfois, les candidats ont fait référence à la lecture analytique sans être capables d'expliquer en quoi elle consiste ou comment elle doit être accompagnée par le professeur ;

- Manque de culture littéraire, ce qui empêche certains candidats de proposer un corpus en lien avec le texte donné en explication de texte ;

- Manque de cohérence. Certains candidats ont proposé d'adjoindre d'autres textes à leur exploitation pédagogique mais sans justifier le lien qui les unissait au passage objet de l'explication. Les associations avec d'autres textes ont été parfois hasardeuses. De même, les activités proposées ont trop souvent consisté en une succession de tâches dépourvue d'objectifs d'apprentissage, d'enjeu et de progression. Une simple énumération de séances qui ne sont pas articulées entre elles ne saurait fonder une séquence, les candidats doivent particulièrement s'attacher aux interactions entre lecture et écriture. Si le candidat envisage des questions précises posées aux élèves pour mener une lecture analytique ; il est judicieux d'avoir soi-même réfléchi aux attentes du professeur ;

- Confusion entre les démarches préconisées en anglais et les démarches attendues en français. Certains candidats ont proposé un scénario pédagogique calqué sur la démarche adoptée en anglais sans prise en compte des spécificités de la didactique du français. Il faudrait notamment éviter d'indiquer que le niveau B1 est visé dans le cadre d'une proposition de séquence de français pour une classe de seconde professionnelle ou encore ne pas s'attacher aux compétences phonologiques en français. De trop nombreux candidats transposent la didactique de l'anglais aux Lettres. Des éléments de langage utilisés dans la didactique des langues vivantes sont repris : tâche finale, phonologie, objectifs culturels...

- Oubli des modalités d'évaluation. Les liens entre ce qui est enseigné et ce qui est évalué ainsi que les sujets des évaluations doivent faire l'objet d'une réflexion. Il est, par exemple, souvent fait mention « d'une fiche de lecture » en guise d'évaluation sans expliquer à quoi cette dénomination renvoie. Le jury apprécie, d'en connaître les consignes, les enjeux, ou les outils proposés aux élèves pour réussir une telle évaluation ;

- Absence de finalité pédagogique à la proposition, il apparaît que l'essentiel semble être l'occupation des élèves. Toute activité donnée aux élèves doit être source d'apprentissage ou de consolidation des acquis ;

Le jury ne peut qu'inciter les candidats à assister à des cours de français en LP afin de prendre pleinement conscience que nos élèves sont dignes d'un enseignement exigeant de la littérature et des arts.

c) Conseils aux futurs candidats

Pour se préparer à l'exploitation pédagogique du texte, il est vivement conseillé aux futurs candidats de lire les fiches ressources sur le programme de français disponibles sur le site Éduscol et de confronter les différentes propositions qu'en font les manuels de français de la voie professionnelle. Ils pourront ainsi y puiser des exemples d'exploitation de textes en lien avec les problématiques des différents objets d'étude, appréhender la manière dont un texte donné peut s'inscrire dans un groupement de textes autour d'une problématique ou d'un parcours de lecture dans une œuvre, comprendre comment la lecture d'un texte peut donner lieu à des activités d'écriture ou de langue. Les propositions de séquence disponibles sur les sites académiques peuvent également être utiles pour comprendre les attendus de cette partie de l'épreuve. Les candidats peuvent consulter des sujets d'examen afin de mieux cerner les objectifs des programmes. Plus généralement, il est conseillé aux candidats n'ayant jamais enseigné le français d'assister aux cours de leurs collègues de lettres afin de se former à la didactique propre à cette discipline.

Voir : <https://eduscol.education.fr/1767/programmes-et-ressources-en-francais-voie-professionnelle>

Enfin, on insistera sur la nécessité de consacrer, durant la préparation de l'épreuve, un temps suffisant à cette partie afin d'éviter de la traiter dans l'urgence.

La majorité des candidats essaie de proposer une séquence entière ; il serait parfois préférable de ne présenter qu'une ou deux séance(s) contextualisée(s) dans une séquence, ce qui permettrait de prendre le temps de réfléchir à des activités précises et de justifier une démarche à partir du texte. Le jury apprécie et valorise les candidats qui sont aussi capables d'analyser leur posture, leurs gestes professionnels utilisés lors de chacune des activités proposées.

2.2.3. Exemples de questions de grammaire

- Commentez l'usage des pronoms personnels de « Comme il faut devant lui que je me mortifie ! » à « Et l'amour pâtit aussi bien que l'honneur ».
- Analysez les types de phrases utilisées dans le second paragraphe de « madame de Volanges marie sa fille » à « rassérène mon âme ».
- Commentez l'usage qui est fait des adjectifs et des adverbes dans la didascalie initiale.
- Commentez l'emploi des pronoms personnels dans l'extrait suivant : *« Oseriez-vous ? semblait-elle dire. Ce petit enfant-là et moi, moi ? Ce moi était si doux, si lisse et si blanc ! J'enfonçais mes petites mains dans la tiédeur de ses mains. Je la regardais ; elle me souriait. Nous marchions du même pas, moi me forçant un peu pour atteindre au rythme vélinole et longuement balancé de sa marche à hauts talons, et parfois elle chantonait un chant léger tout parfumé de son odeur et qui nous portait, elle et moi, comme un nuage. »*
- Commentez l'usage qui est fait des adjectifs qualificatifs dans les strophes 2 et 3.
- Commentez l'usage qui est fait des superlatifs dans les deux premières strophes.
- Identifiez la fonction des pronoms personnels et justifiez leur emploi.
- Identifiez les fonctions grammaticales des adjectifs qualificatifs.
- Identifiez les différentes formes grammaticales des expansions nominales dans le passage.
- Identifiez les différentes formes du discours rapporté dans le passage.

- Identifiez les temps verbaux et leurs valeurs dans le passage suivant.
- Distinguez les différentes formes verbales et expliquez leur emploi dans le passage.
- Identifiez la nature et la fonction des propositions qui composent la strophe 2.
- Analysez la construction de la phrase complexe dans les deux strophes.
- Identifiez les différents types de phrases employés dans le poème.
- Identifiez la nature et la valeur des termes invariables dans le passage.
- Identifiez les différentes formes de conjonctions dans le passage.
- Identifiez les formes grammaticales des substituts dans le passage.
- Donnez la valeur des connecteurs qui structurent le poème.
- Donnez l'identité et la fonction des principaux groupes qui composent le début de la phrase.
- Dans l'expression "Qu'on rêve" à la fin du premier paragraphe étudié, donnez le temps et le mode du verbe puis précisez la valeur du "on".
- Étudiez la fonction sujet du vers 15 au vers 27.
- Relevez les temps composés et commentez leur emploi.
- Relevez les marques de personne dans le passage et commentez leur emploi.
- Identifiez les différentes catégories de pronoms et justifiez leur emploi dans le passage.
- Identifiez dans les répliques suivantes les occurrences utilisées pour désigner le Roi et commentez-les :
 - Première réplique de Juliette : *"Vous seriez mieux, Sire, plus confortable avec une couverture sur les genoux et une bouillotte."*
 - Quatrième réplique de Marie : *"Il est comme un petit enfant. Il est redevenu un petit enfant."*
 - Septième réplique de Marguerite : *"Un petit enfant barbu, ridé, moche. Que vous êtes indulgente !"*

2.2.4. L'entretien (30 minutes maximum) : le second temps fort de l'épreuve.

Quel que soit le ressenti du candidat à l'issue de sa prestation, il s'agit pour lui de se saisir du questionnement du jury pour montrer sa compétence à entrer dans l'échange oral :

Écouter : cette qualité permet à l'occasion de faire évoluer et d'enrichir la compréhension d'un texte. Ainsi, un candidat invité par le jury à revenir sur la notion de lyrisme, qu'il avait évoquée dans son exposé sur un sonnet de Louise Labé, a pu étudier la prosodie de la poétesse en cherchant à montrer la musicalité du texte. Parfois, candidats se censurent par peur de réaliser un contre-sens, or, si le jury insiste dans son questionnement c'est qu'il cherche, peut-être, à les mener à ré évaluer une interprétation. Le jury est bienveillant et souhaite amener les candidats à corriger un contre-sens ou développer un point de l'analyse du texte. Il est heureux de voir des candidats reconsidérer leur interprétation de l'extrait, ce qui met en valeur la posture réflexive attendu d'un futur enseignant.

Ecouter le questionnement du jury permet ainsi de se saisir d'un des enjeux du texte qu'on n'avait pas perçu. Cette année, un candidat invité à revenir sur les occurrences utilisées pour désigner le Roi dans un extrait de *Le roi se meurt* d'Eugène Ionesco a modifié un contresens énoncé lors de son explication de texte et a poursuivi ensuite dans une analyse plus fine du texte durant l'entretien avec le jury.

Réagir : l'entretien qui vise à apporter une plus-value à la présentation du candidat n'a pas vocation à le déstabiliser. Il convient donc de conserver un langage adapté qui augure d'une capacité à s'adresser convenablement non seulement aux élèves mais à l'ensemble de la communauté éducative. Une attitude constructive et non d'agacement ou d'évitement est attendue. Certains candidats soufflent ou rient nerveusement pendant l'entretien, ce qui peut interroger. Le jury valorisera les candidats réactifs, capables de s'engager sur de nouvelles pistes de lecture ouvertes lors de l'entretien : en quoi peut-on parler de poésie épique ? Quel rapprochement peut-on faire avec la *commedia dell'arte* ? Comment expliquer la présence du présent d'énonciation dans ce récit au passé ? Les réponses fournies permettent d'apprécier la réactivité intellectuelle du candidat, sa souplesse à se décentrer pour examiner un autre point de vue, son aptitude à mobiliser sa connaissance du texte et ses connaissances littéraires dans de nouvelles perspectives.

S'exprimer : un relâchement de la langue, sans doute lié au fait que l'échange est plus spontané, est rédhibitoire. Il s'agit par projection d'apprécier et d'envisager le potentiel d'un futur enseignant à faire acquérir à ses élèves une langue correcte. Aussi, les candidats feront attention à l'utilisation de certains anglicismes ("Okay", "well") ou éviteront des commentaires à voix haute tels que « Bon, il faut y aller » ou encore « Faut tout relever ?! » ou encore « Pas le choix » lorsque le jury précise qu'il serait souhaitable de démarrer la prestation orale. Cette exigence dans la maîtrise orale de la langue devra être maintenue tout au long de l'entretien. « Et puis voilà » en guise de conclusion, « ouais », « bouquin » sont des expressions rédhibitoires pour un futur enseignant de lettres.

Au-delà de ces critères, le candidat est encouragé à compléter sa lecture, enrichir sa pensée, son interprétation en approfondissant ou corrigeant un axe de lecture. Il ne s'agit pas de réitérer un propos maladroit, lacunaire ou erroné dans le but d'être mieux compris. Ce sont des capacités de compréhension, d'approfondissement, de révision et de création qui sont ici appréciées ; le jury est particulièrement sensible aux candidats capables d'ajuster leurs choix et de rectifier un contresens initial.

L'entretien qui tend à devenir un véritable moment d'échange et de réflexion partagé avec le jury, contribue à atteindre les objectifs de l'épreuve. Certains candidats font preuve de conviction mais également reconnaissent ponctuellement leurs manques. Accepter de ne pas tout savoir et montrer son envie d'apprendre, de se remettre en question humblement sont des qualités qu'un enseignant, qui ne cessera d'étudier tout au long de sa carrière, doit porter en lui. Sont par conséquent appréciées l'attitude ouverte et réactive, la qualité à convaincre, l'honnêteté intellectuelle qui permet de revenir sur une proposition. Le jury doit avoir le sentiment d'être en face d'une personnalité loyale, compétente, convaincue, et, sans exagération, experte.

Ainsi l'entretien permet d'évaluer la capacité du candidat à échanger, à porter un regard réflexif sur son travail, à faire preuve d'esprit critique, tous aspects constituant des compétences attendues d'un professeur.

2.2.5 Evolutions à compter de la session 2026

Lettres :

Les épreuves ont pour référence les programmes de français du lycée professionnel (CAP et baccalauréat professionnel).

Pour l'épreuve orale d'admission, les textes proposés à l'étude des candidats seront extraits des six œuvres suivantes :

- Pierre de Ronsard, *Second livre des Sonnets pour Hélène*
- Jean Racine, *Phèdre*
- Antoine Prévost, *Manon Lescaut*
- Charles Baudelaire, *Le Spleen de Paris. Petits poèmes en prose*
- Albert Camus, *Caligula*
- Leïla Slimani, *Le parfum des fleurs la nuit*